Passage aux 32 HEURES/SEMAINE et maximum 200 jours de travail/an pour les forfaits jours

Environnement et développement durable

1% du temps de travail en moins, c'est une baisse de 0,8% de la consommation énergétique.

Égalité Femmes/ Hommes Pour un meilleur équilibre entre le temps de travail et le temps personnel.

<u>Emploi</u>

Réduire le nombre de privés d'emploi est un objectif partagé de tous. Tous les 10 passages à 32h, c'est un emploi créé.

Pénibilité

Un travail moins pénible, c'est une retraite plus paisible et en meilleure santé.



Moratoire des externalisations

La CGT demande l'arrêt de toutes démarches d'externalisation, y compris celles déjà engagées.



Égalité salariale

mesures spécifiques destinées compenser à petit à petit les inégalités salariales entre les femmes et les hommes doivent laisser place à une mesure effective et immédiate d'égalité de rémunération. L'égalité professionnelle c'est maintenant, pas demain!



1

Augmentation Générale

pour TOUS
et pas en dessous de
l'inflation

L'inflation, c'est l'augmentation générale et durable du coût de la vie.

Une l'AG inférieure à l'inflation, c'est une perte du «pouvoir de vivre» pour les salariés.

Les ingénieurs et cadres n'ont pas d'AG et subissent donc intégralement l'effet de la hausse des prix.

Avec une inflation de 3% et une AG plafonnée à 1,4% dans le cadre de l'application de l'accord «sortie de crise», un salarié rémunéré 2000 euros/mois subit une perte durable de près de 400 euros/an.

35

13ème mois harmonisé pour TOUS

Le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale sert de base de calcul pour les cotisations sociales sur le salaire, l'assurance vieillesse, le chômage, les régimes complémentaires de retraite.

Pour l'année 2021, son montant s'élève à 3428€

La CGT demande la mise en place d'un plancher commun à hauteur du PMSS à l'ensemble des salariés du groupe pour garantir un 13 ème mois harmonisé, par son montant et son statut, entre les sociétés du groupe Safran.



Prime d'ancienneté pour TOUS

La prime d'ancienneté est prévue par la convention collective de la métallurgie.

Cette convention est mise à mal depuis quelques temps par une négociation qui remet en cause notamment cette prime liée à l'ancienneté.

Sans accord d'entreprise, elle ne s'applique pas à tous. En effet, la catégorie «Ingénieurs et Cadres» est exclue de ce dispositif conventionnel.

La CGT revendique l'application à TOUS de cette gratification.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLI